



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E154410

VALABLE JUSQU'AU 26/04/2027

ÉDITÉ LE

06/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2003

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 20/09/2023

0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 444 709 125 00033

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 7153589

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 05385705010

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 053857050010

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : SANSONNET SEBASTIEN

24 ROUTE DE LA RIVIERE
MALAVILLE
16120 BELLEVIGNE

Téléphone : 05 45 25 97 46

Fax :

Portable : 06 10 33 46 86

Site Internet : <http://www.sansonnet-sebastien-plaquisterie.fr>

E-mail : s_sansonnet@orange.fr

Responsabilité légale :

SANSONNET SÉBASTIEN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	27/04/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	09/04/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	30/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	30/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.